

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 09 Juillet 2020

Date de convocation
03/07/2020

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le NEUF du mois de JUILLET, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme LAPOIRIE, MM. BOLTZ, DROUIN, FOURNIER (sauf point 1), FREYBURGER, HENRY, MATELIC, MULLER, MUNIER, SADOCCO et TURCK

Membre absent ayant donné procuration : M. NOBILE à M. FOURNIER

Absents excusés : M. FOURNIER (au point 1) et M. OCTAVE

Absents non excusés : Mme LOMBARDI et MM. ABATE, CORRADI, GIRARD, MAHLER, TUSCH et WAGNER

Le Président ouvre la séance et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 2020-19- Compte de Gestion 2019- Approbation

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur SADOCCO, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte administratif 2019.

Délibération n° 2020-20- Compte Administratif 2019-Approbation

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2020-21- Mission d'assistance et de gestion active de la dette – convention avec la société « Concertaux » à Metz

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer une convention d'assistance en gestion active de la dette avec la Société « CONCERTAUX » à METZ, à compter du 1^{er} mai 2020, jusqu'au 30 avril 2021, dans les conditions suivantes :
 - o La commission forfaitaire annuelle est fixée à 4 000,00 € H.T.,
 - o La facturation est semestrielle à hauteur de 50 % du montant de la commission forfaitaire annuelle,
 - o Le prix est révisé annuellement en fonction de l'indice SYNTEC, selon la méthode de calcul suivante : Prix année N = Prix année N-1 X (SYNTEC Avril N / SYNTEC Avril N-1),
 - o La convention pourra être renouvelée à la fin de chaque période annuelle, par reconduction expresse, dans la limite de 4 ans.
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention.

Délibération n° 2020-22- Programme investissement 2020/2022 – Réalisation d'un emprunt de 2 500 000€ auprès de « AKREA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS » à Paris

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir l'offre présentée par « ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels » située 1 Quai Sturm à Strasbourg pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 2.500.000 € aux conditions suivantes :
 - o Taux fixe 1.40 %
 - o Durée de 20 ans
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat de prêt à passer avec cet établissement bancaire.

Délibération n° 2020-23-Programme investissement 2020/2022 – Réalisation d'un prêt-relais d'un montant de 3 500 00€ auprès de « Caisse d'épargne- Grand Est Europe »

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir l'offre présentée par « Caisse d'Épargne – Grand Est Europe » située à Metz au Centre d'Affaires Nord Lorraine pour un prêt-relais d'un montant de 3.500.000 € aux conditions suivantes :
 - o Taux fixe de 1 %
 - o Durée de 3 ans
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat de prêt à passer avec cet établissement bancaire.



Fait à Rombas, le 30 Juillet 2020

Le Président,

Lionel FOURNIER